



---

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE**  
**AVIS PUBLIC**  
**PROMULGATION DE RÈGLEMENT**

---

**AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N<sup>o</sup> RM 410-4**

La municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a adopté lors de la séance ordinaire de son conseil, tenue mardi le premier jour du mois d'octobre deux mille vingt-quatre, le règlement suivant :

**Règlement numéro RM 410-4 amendant le Règlement RM 410-3 sur le contrôle des animaux**

Le règlement est maintenant déposé au bureau municipal, 692, Rang de l'Église Nord, Saint-Ignace-de-Stanbridge, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau et en obtenir une copie moyennant les frais prévus à cet effet.

DONNÉ À SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE, CE DEUXIÈME JOUR D'OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

---

Charlie Côté  
Directrice générale / Greffière-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Charlie Côté, directrice générale/greffière-trésorière, de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil CE DEUXIÈME JOUR D'OCTOBRE deux mille vingt-quatre entre neuf et dix-huit heures.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE DEUXIÈME JOUR D'OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

Charlie Côté  
Directrice générale/ Greffière-trésorière